

BENABOU MICHAEL

Commissaire aux Comptes Pré la Cour d'Appel de PARIS

VILLES DE FRANCE

**Siège social : 94 rue de Sèvres
75007 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

SIRET : 419 774 831 00053

28 AVENUE CARNOT

75017 PARIS

Tél. : 01 47 58 93 93 / Fax : 01 47 58 51 62

Email : michael@abm-audit.fr

BENABOU MICHAEL
Commissaire aux Comptes Pré la Cour d'Appel de PARIS

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 14 Septembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VILLES DE France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 24 Avril 2026.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant ; notamment pour ce qui concerne l'appréciation du montant des avoirs à établir sur les cotisations non encaissés et non réglées des exercices antérieurs. Ces éléments figurent en annexe des comptes annuels.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

BENABOU MICHAEL

Commissaire aux Comptes Pré la Cour d'Appel de PARIS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration .

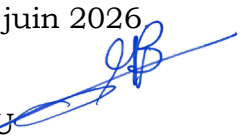
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 16 juin 2026

Michael BENABOU 

SIRET : 419 774 831 00053
28 AVENUE CARNOT
75017 PARIS

Tél. : 01 47 58 93 93 / Fax : 01 47 58 51 62

Email : michael@abm-audit.fr

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	927	927		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	110 615	76 053	34 563	6 350
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	27 457		27 457	26 749
	TOTAL (II)	138 999	76 980	62 019	33 099
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	262 066		262 066	349 772
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	17 369		17 369	4 326
	Charges constatées d'avance	13 044		13 044	6 599
	Valeurs mobilières de placement	1 303 658		1 303 658	1 220 167
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	144 306		144 306	147 974
	TOTAL (III)	1 740 442		1 740 442	1 728 838
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 879 442	76 980	1 802 462	1 761 936

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

27 457

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 384 740	1 289 264
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	32 496	95 476
	Total des fonds propres (situation nette)	1 417 236	1 384 740
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 417 236	1 384 740
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	48 953	44 842
	Total des provisions	48 953	44 842
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 596	49 066
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	105 214	112 916
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	137 407	170 372
	Produits constatés d'avance	37 056	
	Total des dettes (1)	336 273	332 354
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 802 462	1 761 936
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	312 273	332 354
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	589 104	592 474
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	22 859	16 214
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions		15 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	389 652	473 545
	Total des produits d'exploitation	1 001 614	1 097 233
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 825	2 646
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	453 921	445 701
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	30 219	22 081
	Salaires	346 659	381 373
	Cotisations sociales	143 084	154 151
	Dotation aux amortissements et dépréciations	6 504	6 643
	Dotation aux provisions	4 111	8 306
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	5 001	5 007
	Total des charges d'exploitation	992 325	1 025 910
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 289	71 324

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 289	71 324
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	29 956	30 999
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		29 956	30 999
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		29 956	30 999
RESULTAT COURANT avant impôts		39 246	102 322
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		6 750	6 846
TOTAL DES PRODUITS		1 031 570	1 128 232
TOTAL DES CHARGES		999 075	1 032 756
EXCEDENT ou DEFICIT		32 496	95 476
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 802 462 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 031 570 euros** et un total **charges** de **999 075 euros**, dégageant ainsi un **excédent** de **32 496 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatif à la réécriture du PCG applicable à la clôture de l'exercice.

Changements de méthodes comptables

À compter du 1er janvier 2025, les méthodes comptables ont été adaptées afin de tenir compte des évolutions du Plan Comptable Général résultant du règlement ANC n° 2022-06 de l'Autorité des normes comptables, portant principalement sur la refonte du résultat exceptionnel.

L'application de ces dispositions constitue un changement de méthodes comptables au sens de la réglementation, sans impact significatif sur les comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Missions sociale

VILLES de FRANCE a poursuivi durant l'exercice ses missions sociales dont l'objet principal est notamment de regrouper les villes de France et les établissements publics de coopération intercommunale dont elles sont membres, en vue de leur permettre de renforcer leur rôle, d'affirmer leurs potentialités en faveur du développement économique, social, culturel et de promouvoir leur image.

Contributions volontaires et bénévoles

Conformément au règlement comptable ANC N° 2022-06, une information comptable et qualitative doit être donnée sur les contributions volontaires et le bénévolat dont elle est susceptible de bénéficier.

L'Association n'a pas enregistré de telles contributions.

Fonds dédiés

L'association n'a constitué aucune provision de fonds dédiés ni fait aucune reprise de fonds dédiés à la fin de cet exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements pris en matière de pension, retraite et engagement assimilés

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci- après :

- L'ancienneté prise en compte correspond à celle acquise à la date du départ à la retraite
- A partir de 5 années d'ancienneté révolues, une indemnité équivalente à 1 mois de salaire est versée.
- Ensuite, à compter de la 6ème année, une majoration de 1/5 de mois est ajoutée pour chaque année d'ancienneté supplémentaire.
- Le mois de rémunération est défini comme 1/12 de la rémunération des 12 derniers mois

Effectif moyen

Cadre = 5

ETAM = 1

Total = 6

Faits caractéristiques

Nous n'avons pas identifié de faits significatifs susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	927					927
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	927					927
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	28 679		28 857			57 536
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	47 220		5 859			53 080
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 899		34 716			110 615
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TIENES A EIRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	26 749		708			27 457
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 749		708			27 457
TOTAL		103 575		35 424			138 999

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres			927			927
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			927			927
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers			28 679	1 289		29 968
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			40 870	5 215		46 085
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			69 549	6 504		76 053
TOTAL			70 476	6 504		76 980

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	1 289 264	95 476			1 384 740
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	95 476	(95 476)	32 496		32 496
Situation nette	1 384 740		32 496		1 417 236
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 384 740		32 496		1 417 236

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		48 953		48 953
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	44 842	(44 842)		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	44 842	4 111		48 953
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		44 842	4 111		48 953
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 111		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	27 457	27 457	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	262 066	262 066	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 503	6 503	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	10 866	10 866	
	Charges constatées d'avance	13 044	13 044	
	TOTAL DES CREANCES	319 935	319 935	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	32 596	32 596		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	27 071	27 071		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 834	46 834		
	Impôts sur les bénéfices	6 750	6 750		
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 858	20 858		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 700	3 700		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	137 407	137 407		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	37 056	37 056		
	TOTAL DES DETTES	312 273	312 273		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		25 295
Autres créances clients <i>CLIENTS FAE</i>	<i>24 000</i>	24 000
Autres créances <i>INT.COURUS/DAT A RECEVOIR</i>	<i>1 295</i>	1 295

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		172 161
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS, FACTURES NON PAR</i>	<i>14 903</i>	14 903
Dettes fiscales et sociales <i>PROV. CONGES PAYES</i> <i>PROV. CHARGES SOC. / CONGES PA</i> <i>FORMATION CONTINUE</i>	<i>26 977</i> <i>13 387</i> <i>161</i>	40 525
Autres dettes <i>AAE</i>	<i>116 733</i>	116 733

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			13 044	13 044
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				13 044

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			37 056	37 056
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				37 056

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

